



Gestion des arbitres de football professionnel camerounais, analyse de la saison sportive 2023-2024

ONOMO ONOMO Modeste Ghislain

Laboratoire des Sciences Humaines et Sociales Appliquées aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – Centre d'Application et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, Yaoundé, Cameroun.

Résumé: Chargés du respect des lois du jeu du football par les joueurs et les entraîneurs, les arbitres et les arbitres assistants jouent un rôle très important dans les fédérations sportives. Cette étude vise à attirer l'attention des responsables de la Fédération Camerounaise de Football sur la nécessité de professionnaliser la gestion des arbitres, et des arbitres assistants. La recherche documentaire, l'observation directe des matches ; les fiches questionnaires adressées aux arbitres et aux arbitres assistants en activité des Ligues 1 et 2, et un guide d'entretien semi directif passé aux responsables des organisations des arbitres ont été utilisés dans cette étude. L'exploitation des données recueillies s'est faite par l'analyse statistique, avec la méthode du tri à plat pour les données quantitatives, et par l'analyse de contenu de Bardin (1989), pour les données qualitatives. La motivation de Maslow (1954), couplée à l'analyse stratégique et systémique de Crozier et Friedberg (1977), forment notre cadre théorique. Il ressort que : 61,5% d'arbitres et arbitres assistants ont été satisfaits, soit 66,5 % en Ligue 1 et 56,5% en Ligue 2, contre 50% pour les dirigeants. Des manquements dans la gestion des arbitres justifient leur satisfaction moyenne, ainsi que celle des dirigeants : les émoluments et primes impayés, l'absence d'assurance, l'insécurité, les désignations, les promotions et les relégations peu satisfaisantes. Une gestion meilleure des arbitres et des arbitres assistants va certainement professionnaliser l'arbitrage de football camerounais.

Mots-clés : Gestion ; Arbitres ; Football professionnel ; Fédération Camerounaise de Football ; Satisfaction.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.19695442>

1 Introduction

Quel que soit la discipline sportive, qu'il s'agisse du football, du futsal ou du Beach Soccer, tant au niveau national qu'international, les arbitres font partie des acteurs clés de l'organisation d'un match ou d'une compétition. Leur rôle est de s'assurer de l'application par les principaux acteurs, que sont les joueurs et les entraîneurs, des lois du jeu, tout en veillant sur leur sécurité tout au long des matches.

On peut dès lors, comprendre la considération que les organisateurs d'évènements sportifs que sont les fédérations sportives, tant nationales qu'internationales accordent à leurs arbitres et arbitres assistants. Aucun match fédéral ne peut se dérouler et aller à son terme, sans ces acteurs. C'est la raison pour laquelle ces derniers font partis des corps de métiers dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par les fédérations sportives. Ces dernières encadrent les arbitres de la base à leur arrivée dans le métier au niveau local, jusqu'au sommet à l'international. Afin de fournir un encadrement satisfaisant aux arbitres, les fédérations sportives veillent sur leurs principales activités entre autres : la formation, la promotion, la relégation, les désignations et les conditions de travail dans les stades qu'en dehors, sur les plans : psychologique, matériel, logistique, technologique et financier.

Le présent travail vise à attirer l'attention des dirigeants du football camerounais en général, et ceux de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) en particulier, qui met à la disposition du Conseil Transitoire du Football Professionnel (CTFP), les arbitres et les arbitres assistants, sur la nécessité d'améliorer l'encadrement de ces derniers en vue de la professionnalisation de ce noble métier. Pour ce faire, le niveau de satisfaction des



arbitres dans, et hors des stades au cours de la saison sportive 2023-2024 est questionné, leurs satisfactions et leurs insatisfactions sont recensées, et des solutions sont proposées à la FECAFOOT, à travers la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) et le Département de l'arbitrage (DA), qui sont au cœur de la gestion de l'arbitrage.

2 Les officiels de matches de football

Selon les niveaux de pratiques du football, les officiels de matches varient tant en nombre que dans leurs différents rôles. Ainsi, plus le niveau de pratique est important, plus le nombre d'officiels de matches augmente, et les rôles assignés à chacun se spécifient.

Dans la pratique de masse ou football de loisir communément appelé « deux zéros », un seul officiel de match est suffisant. La plupart du temps en tenue de ville, il est généralement improvisé et choisi soit parmi les joueurs non sélectionnés pour la partie, soit parmi les spectateurs. En règle générale, ce n'est pas un arbitre formé, il n'a la plupart du temps avec lui aucun carton pour sanctionner les joueurs, il ne se contente que des sanctions verbales ou d'exclusions temporaires du jeu. Il est libre de signaler une situation de hors-jeu ou pas, de siffler ou pas une faute. Il détient très souvent seul, le temps à jouer.

Dans le football amateur ou professionnel sur le plan national, les arbitres sont au nombre de quatre : un arbitre, un arbitre assistant numéro un, un arbitre assistant numéro deux et un quatrième arbitre. Ces officiels de matches sont formés dans les écoles d'arbitrage, puis accèdent aux compétitions départementales, régionales et nationales. Les meilleurs vont évoluer au niveau international, s'ils remplissent les conditions. Désignés par l'instance organisatrice des championnats professionnels qu'est la CCA, avec le concours du DA qui sont logés à la FECAFOOT, les arbitres sont chargés de faire appliquer les lois du jeu aux joueurs et à leurs entraîneurs, tout au long des rencontres.

Dans le football international, pour les rencontres organisées par la Confédération Africaine de Football (CAF) ou par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), l'on désigne sept à huit arbitres : l'arbitre, les deux arbitres assistants, le quatrième arbitre, l'arbitre réserviste et deux à trois arbitres de la *Vidéo Assistant Referee* (VAR). En général, le quatrième arbitre est chargé des remplacements des joueurs, de la police dans les surfaces techniques des équipes, du contrôle du jeu, et du remplacement de l'arbitre en cas d'incapacité de ce dernier à poursuivre le match. L'arbitre réserviste quant à lui est chargé d'aider le quatrième arbitre dans ses tâches, et de remplacer un des deux arbitres assistants, en cas d'incapacité à poursuivre la rencontre. En ce qui concerne les arbitres vidéo, on a un arbitre vidéo et un ou deux assistants vidéo, voire trois ou plus, selon l'enjeu de chaque match.

Pendant une longue période dans le monde entier, les officiels arbitres ne se sont habillés qu'en tenues noires, d'où leur autre appellation « les hommes en noir ». Mais au fil du temps, les couleurs des tenues ont commencé à changer au point où depuis quelques décennies seulement, aucune couleur ne leur est plus interdite. Il suffit que leurs tenues ne prêtent pas à confusion avec celles des joueurs et des gardiens de buts (Loi 4 des lois du jeu), de l'une des équipes du match dirigé.

3 Bref historique de l'arbitrage du football camerounais

Depuis la formation des premiers officiels de matches au Cameroun à nos jours, les arbitres ont évolué dans deux types de championnats : amateur de 1961 à 2010 et professionnel de 2011 à 2025.

3.1 Les arbitres de football amateur de 1961 à 2010

Les arbitres de football camerounais ont pendant une longue période de cinquante et un ans, de 1961 à 2010, évolué dans les championnats amateurs. Le fait que les championnats de football organisés par la FECAFOOT soient amateurs, les arbitres n'ont pu être que des pratiquants amateurs. C'est dire en d'autres termes que dans leur organisation et fonctionnement, tant les promoteurs des championnats que l'encadrement des principaux acteurs dont font partie les arbitres, certaines limites effectives étaient recensées dans leur formation, l'application des lois du jeu, la rémunération, etc.

Les lacunes observées dans l'arbitrage du football camerounais ont été tant organisationnelles que fonctionnelles, et ont concerné les arbitres et leurs responsables fédéraux. Toutefois, avec l'avènement des championnats de football professionnels en 2011, il semble intéressant de questionner quatorze années plus tard, la professionnalisation non seulement des dirigeants fédéraux, mais aussi celle des arbitres et des arbitres assistants.

3.2 Les arbitres de football professionnel de 2011 à 2025

Tout a commencé avec l'annonce de la professionnalisation du football camerounais le 6 juin 2007, au cours de la session ordinaire du Comité Exécutif de la FECAFOOT. Quatre années plus tard, précisément le 28 mai 2011, sans des signes véritables de changement dans le football d'élite, tant chez les organisateurs, les dirigeants de clubs, les infrastructures sportives que chez les joueurs, le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique de l'époque, signe une décision. Elle annonce la création par le gouvernement de la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC), composée de 14 clubs en première division et autant en 2ème division, et prenant pour effet dès le championnat de la saison sportive 2011-2012.

Après le lancement du premier championnat de football professionnel du Cameroun, l'on s'attend à des améliorations progressives, mais presque pas de signe d'un management du changement (Meier, 2012 ; Lorent, 2011) mis sur pied. Quatorze années plus tard, les acteurs de ces championnats parmi lesquels figurent les arbitres, supposés devenir également professionnels dans leur encadrement, continuent de pratiquer l'arbitrage dans l'amateurisme, quasiment sur tous les plans. Dès lors, dans le football camerounais, les comportements et les mentalités des acteurs pour la plupart demeurent amateurs, créant ainsi un obstacle considérable vers une véritable professionnalisation.

4 Méthodologie

Plusieurs outils de recueil de données de terrain ont été mobilisés dans la présente étude :

*une grille de recherche documentaire pour l'exploitation des textes qui encadrent l'organisation et le fonctionnement des arbitres de football professionnel au Cameroun, notamment les statuts et règlements généraux de la FECAFOOT ;

*l'observation directe des matches de football professionnel du championnat 2023-2024 des Ligues 1 et 2 ;

*les fiches questionnaires adressées aux arbitres et arbitres assistants en activité des Ligues 1 et 2, pendant leurs regroupements de début de saison sportive au Centre de l'Excellence sportive de la CAF à Mbankomo ;

*un guide d'entretien semi directif adressé aux responsables des organisations des arbitres que sont : la CCA, le DA et l'Association Camerounaise des Arbitres de Football (ACAF). Sur la quinzaine de responsables approchés, deux seulement nous ont accordés un entretien, certainement du fait de l'ambiance suspicieuse qui règne dans le monde de l'arbitrage depuis de nombreux mois.

L'exploitation des données recueillies sur le terrain s'est faite à partir de l'analyse statistique, avec la méthode du tri à plat pour les données quantitatives, et de l'analyse de contenu de Bardin (1989), pour les données qualitatives. Le cadre théorique de la motivation de Maslow (1954), couplé à l'analyse stratégique et systémique de Crozier et Friedberg (1977), ont été retenus dans cette étude mixte, qui convoque à la fois les données qualitatives et quantitatives.

5 Résultats

Après exploitation des données recueillies sur le terrain, les résultats suivants ont été obtenus :

*87,5% d'arbitres de football professionnel ont un niveau d'études universitaires, avec des revenus faibles ou moyens. Ils sont en majorité des enseignants, des étudiants ou des chômeurs ;

*100% des arbitres n'ont pas perçu leurs émoluments au cours de la saison sportive 2023-2024 ;

*« A ce jour, l'ACAF a officiellement saisi les responsables de l'arbitrage camerounais, ainsi que la FECAFOOT et son Président, afin que les arbitres rentrent dans leurs droits », ancien arbitre international et membre de l'ACAF;

*100% d'arbitres n'ont pas été assurés dans leurs missions au cours de la saison sportive 2023-2024 ;

*« L'argent de l'assurance des arbitres est perçu par la FECAFOOT, mais n'est plus reversé à l'assureur comme c'était le cas à un moment donné », arbitre à la retraite et conseiller du président de l'ACAF.

*57,5% d'arbitres se sont sentis en sécurité pendant la saison sportive 2023-2024, soit 52,5% en Ligue 1 et 62,5% en Ligue 2 ;

*«Les arbitres sont en sécurité avec la présence systématique des forces de maintien de l'ordre dont la responsabilité incombe à l'organisateur qu'est la FECAFOOT», ancien arbitre international et membre de l'ACAF;

*59,25% d'arbitres ont été satisfaits des promotions au niveau supérieur pendant la saison sportive 2023-2024, soit 62,5% en Ligue 1 et 56% en Ligue 2 ;

*68% d'arbitres sont satisfaits des désignations au cours de la saison sportive 2023-2024, soit 76% de Ligue 1 et 60% de Ligue 2 ;

*61,5% d'arbitres ont globalement été satisfaits au cours de la saison sportive 2023-2024, soit 66,5 % en Ligue 1 et 56,5% en Ligue 2 ;

*50% des dirigeants ont globalement été satisfaits au cours de la saison sportive 2023-2024.

6 Analyse et discussion

Plusieurs aspects de l'encadrement des arbitres de football professionnel du Cameroun sont abordés dans l'analyse et la discussion de la présente étude. Il s'agit entre autres : du profil des arbitres, leurs émoluments et primes, assurance, sécurité, désignation, promotion et relégation, ainsi que leur satisfaction globale.

6.1 Le profil des arbitres de football professionnel camerounais

Nous abordons plusieurs aspects concernant le profil des arbitres de football professionnel, entre autres : leur stratégie, leurs études et professions.

6.1.1 Une stratégie d'évitement des principaux acteurs

Les arbitres de football dans le monde, qu'ils soient de niveau amateur ou professionnel, ont en général un droit de réserve en ce qui concerne leur activité, imposé par les fédérations auxquelles ils appartiennent. C'est la raison pour laquelle, ces derniers s'expriment rarement sur leur métier qu'est l'arbitrage tant dans la presse écrite, les réseaux sociaux, les émissions radiophoniques ou télévisées. C'est certainement cette habitude d'évitement des arbitres et de leurs dirigeants qui s'est prolongée dans le cadre de la présente étude.

Nous avons fait passer les fiches questionnaires anonymes aux arbitres et aux arbitres assistants de football professionnel des Ligues 1 et 2 pendant leurs stages de début de saison sportive à Mbankomo avec l'accord du rapporteur de la CCA. Sur un total de 105 arbitres et arbitres assistants présents lors des deux stages, seuls 54 ont répondu aux fiches questionnaires.

Pour la Ligue 1, sur 47 arbitres présents, 30 ont répondu aux fiches questionnaires, 22 ont été invalidées pour remplissage incomplet ou disposant des incohérences notoires dans les réponses. Au final, 08 fiches questionnaires ont été exploitées.

Pour la Ligue 2, sur 58 arbitres en stage, 24 ont répondu aux fiches questionnaires, 16 ont été invalidées pour remplissage incomplet ou disposant des incohérences notoires dans les réponses. Au final, 08 fiches questionnaires ont été retenues.

Les arbitres en grande majorité ont adopté la stratégie de l'évitement, malgré l'anonymat que requièrent les fiches questionnaires pour ne pas tomber dans un piège, se protégeant ainsi d'éventuelles représailles hiérarchiques, (Crozier et Friedberg, 1977). En effet, l'ambiance de suspicion mutuelle dans lequel fonctionnent les arbitres depuis le championnat professionnel 2021-2022, amène chacun à adopter une stratégie d'auto défense. Bien que nous nous soyons clairement présentés à l'entête de nos outils de recueil de données de terrain et présenté l'objectif des travaux, les arbitres et leurs dirigeants ont choisi de ne pas s'exprimer ou de mal s'exprimer pour la plupart, une autre façon de ne pas participer à l'étude », affirme un arbitre de Ligue 1 en activité, ayant pris part au regroupement.

Toutefois, derrière cet évitement peut également se cacher des stratégies d'acteurs que sont les arbitres et les arbitres assistants. Il nous est d'ailleurs revenu de façon informelle, que la majorité des arbitres se seraient entendus sur deux éventualités : « Ne pas prendre la fiche questionnaire ou encore la prendre, et mal la remplir expressément ».

Pour ce qui est des responsables des organisations des arbitres que sont la CCA, la DA et l'ACAF, nous avons sollicité la contribution de la plupart d'entre eux, malheureusement, la grande majorité a également utilisé la stratégie de l'évitement, mais chacun à sa manière. Certains n'ont jamais ouvert les messages WhatsApp ou décroché les appels téléphoniques, encore moins rappeler malgré les nombreuses tentatives de les joindre jusqu'à la fin de l'étude. D'autres nous ont réservé un accueil très favorable, mais une fois au courant de l'objet de leur sollicitation, ont donné comme condition de participation notre présentation de l'autorisation de la FECAFOOT à mener l'étude. Au final, deux responsables seulement ont participé.

La stratégie de l'évitement des acteurs du corps arbitral peut se comprendre dans une ambiance tendue et suspicieuse, qui s'est amplifiée quelques mois avant l'étude avec le lancement du mot d'ordre de grève des arbitres.

6.1.2 Un niveau élevé d'études, mais des revenus faibles ou moyens

Pour les 16 arbitres de football professionnel dont les fiches questionnaires ont été validées dans les deux Liges, 87,5% ont un niveau d'études universitaires. C'est dire que 12,5% seulement ont un niveau d'études secondaires. Aucun arbitre n'a le niveau d'études primaires. Ces informations restent à vérifier, quand on sait que le niveau faible d'études de la plupart des arbitres a pendant longtemps été décrié.

Toutefois, ce niveau d'études élevées ne permet pas à la majorité d'avoir des revenus importants. En effet, 31,25% sont enseignants, 18,75% sont étudiants et 18,75% au chômage à la fin de leurs études. Les autres arbitres sont entre autres : couturiers, contractuels d'administration, infirmiers et gendarmes. Ces métiers pour la plupart, ne permettent pas en général depuis quelques années au Cameroun, d'avoir des revenus stables et suffisants, au regard du niveau de vie de plus en plus élevé. Quand bien même l'on est enseignant, il faut voir la catégorie concernée : maternelle, primaire, secondaire ou universitaire, car tous ne sont pas logés à la même enseigne.

Par ailleurs, on est heureux de constater de nos jours, qu'il y a une nette amélioration du profil des arbitres. Depuis quatre années, pour s'inscrire comme arbitre stagiaire, il faut remplir certaines conditions : avoir au moins le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), être âgé de 16 ans au moins, justifier d'une activité permanente et rémunératrice de revenus ou être étudiant. Malheureusement, à la fin des études, face au chômage, nombreux sont les anciens étudiants qui font de l'arbitrage, leur principale source de revenus avec ce que cela peut avoir comme conséquences.

6.2 Des émoluments et primes impayés

Pour tous les arbitres et arbitres assistants des championnats de football professionnel des Liges 1 et 2, soit 100%, les émoluments et les primes n'ont pas été dans l'ensemble payés au cours de la saison 2023-2024. Si certains matches du championnat ont été régulièrement rémunérés au cours de cette saison-là, aucun match de coupe du Cameroun n'a été payé, même pas la finale, affirme un arbitre à la retraite et conseiller du président de l'ACAF. Cette situation a-t-il poursuivi, dure depuis la saison sportive 2021-2022, avec tout ce que cela peut engendrer comme difficultés pour les arbitres et conséquences sur la qualité du football camerounais.

Pour ce qui est des difficultés auxquels font face les arbitres, du fait de leurs moyens financiers limités, « la plupart se « débrouillent » systématiquement à chaque fois qu'ils sont désignés. Certains arbitres utilisent leur propre argent pour répondre présent aux désignations, d'autres croulent sous des dettes, dans l'espoir après chaque journée d'être payé et se passent pour des mauvais payeurs auprès de leurs créanciers », déclare le visage serré, un arbitre de Ligue 1. Des retards dans les stades pour certains arbitres, des absences pour d'autres, faute de moyens nécessaires pour effectuer les déplacements.

« Il est même arrivé à certains arbitres de passer la nuit à la gare voyageur, faute de moyens financiers pour se payer une chambre d'hôtel » affirme un arbitre de Ligue 2. Toutes ces situations engendrent la diminution de la motivation chez les arbitres, (Maslow, 1954). On n'est dès lors, pas surpris de la baisse de performance des arbitres dans les stades de football à travers des décisions de plus en plus contestées.

Au cours de la saison sportive 2023-2024, le paiement des officiels des matches s'est fait en partie, « Et quand bien même le paiement pourtant régi par les textes des règlements généraux de la FECAFOOT a été effectif, son application est parfois à géométrie variable, selon que l'on est proche ou pas des membres de la CCA », souligne un arbitre de Ligue 1. C'est dire en d'autres termes que ce n'est pas toujours le montant mérité, qu'a perçu chaque arbitre.

Bien plus, la précarité dans laquelle officient les arbitres les expose plus que par le passé, à la corruption à visage diversifié. « Pour un rien, certains arbitres imposent le score d'une rencontre donnée, ce qui engendre des violences verbales, voire même physiques dans les stades envers des arbitres désormais d'emblée qualifiés de corrompus », déclare un arbitre de Ligue 2.

Quelques arbitres se sont adonnés aux jeux de paris sportifs, malgré l'interdiction formelle par la FECAFOOT, ce qui a accentué le phénomène des scores de matches voulus par les arbitres et non souhaités par les clubs. Un bon nombre d'arbitres a été sanctionné par l'instance faïtière du football camerounais, ce qui a visiblement réduit ce phénomène, bien qu'ils soient nombreux jusqu'ici à clamer haut et fort, qu'ils ne se reprochent de rien et n'ont pas mérité ces sanctions, (Nkoum, 2023).

Malgré ces difficultés, « les arbitres continuent de s'investir dans ce métier par passion. C'est ce qui amène chacun une fois désigné, à accepter de puiser dans ses ressources propres ou de contracter un prêt, afin d'assouvir sa

passion », selon un arbitre à la retraite et conseiller du président de l'ACAF. Il poursuit son propos en affirmant que « Cette situation a deux conséquences : une morale et une technique. La conséquence morale ou éthique établit une relation incestueuse entre les présidents de clubs et certains arbitres. La conséquence technique concerne les matches faussés, qui diminuent la qualité du spectacle, et même du championnat ».

Face à la situation difficile des arbitres, l'ACAF a engagé des démarches à plusieurs reprises avec la FECAFOOT, afin de voir les émoluments et primes rétablis, « A ce jour, l'ACAF a officiellement saisi à plusieurs reprises, les responsables de l'arbitrage camerounais, ainsi que ceux de la FECAFOOT et son Président, afin que les arbitres rentrent dans leurs droits », affirme un ancien arbitre international et membre de l'ACAF. Pour les arbitres, il s'agit d'une négligence de leur corps de métier par la fédération, car rien d'autre ne peut justifier ces impayés.

6.3 Des arbitres non assurés

100% des arbitres de football professionnel des Ligues 1 et 2 affirment n'avoir pas été assurés dans leurs missions au cours de la saison sportive 2023-2024. Toutefois, certains arbitres ont été au courant d'une assurance qui les couvrirait avant, pendant et après leurs missions, « Il nous a toujours été dit que l'assurance se trouve dans la licence que les arbitres paient chaque saison sportive, mais nous ne sommes visiblement pas assurés », affirme un arbitre de Ligue 1.

Les Règlements Généraux de la FECAFOOT indiquent dans la rubrique Régime financier que « Les licences coûtent en début de saison sportive, 15 000 fcfa aux arbitres de Ligue 2, 20 000 fcfa à ceux de Ligue 1 et 25 000 fcfa aux internationaux ». Dans ces licences se trouve l'assurance de chaque arbitre qui le couvre de tout accident lorsqu'il est désigné dès le départ de son domicile, 24 heures avant la rencontre et 24 heures après, jusqu'au retour à son domicile. « Malheureusement, depuis l'arrivée de la normalisation de la FECAFOOT, les arbitres se sont de nouveau retrouvés sans police d'assurance, pourtant ils paient en début de chaque saison sportive, les frais y afférents », affirme la mine triste, l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF.

Cette situation se produit, parce que « l'ACAF n'est plus le partenaire privilégié qu'il a été pour la FECAFOOT il y a quelques années », déclare l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF. En effet, au temps du président Iya Mohamed, chaque corps de métier (arbitres, entraîneurs et joueurs) était représenté au Comité Exécutif de la FECAFOOT (COMEX). L'écoute de son représentant au COMEX a permis à l'ACAF de jouer pleinement son rôle, en insistant pour que chaque arbitre rentre en contact avec son assureur. Depuis le départ de ce président-là, jusqu'à nos jours, entraîneurs, joueurs et arbitres sont tous représentés par une seule personne.

Cette défaillance d'assurance nous amène à évoquer la souffrance de deux jeunes arbitres, dont l'un est décédé en 2023 et l'autre en 2025, tous victimes d'accidents de circulation et devenus tétraplégiques au cours des voyages visant à rallier les villes de leurs rencontres. Ces derniers n'ont malheureusement pas été entièrement pris en charge par la FECAFOOT. Depuis lors, chaque arbitre sait qu'il est exposé en cas d'accident dans l'exercice de son métier, sa famille va intervenir dans la mesure du possible, il peut également compter sur la solidarité de ses collègues membres de l'ACAF à travers les cotisations qui ne sont pas toujours consistantes. A l'époque, un ancien arbitre international et haut commis de l'Etat à la retraite a été désigné par l'ACAF, afin de coordonner le soutien aux deux arbitres accidentés, mais le résultat n'a pas permis d'obtenir des contributions suffisantes, par rapport au montant exigé pour leur évacuation sanitaire.

Bien plus, en l'absence d'assurance, en matière d'assistance « La prise en charge varie d'un arbitre à un autre, tout dépend de la proximité relationnelle que l'on a avec les dirigeants de la fédération », affirme un arbitre de Ligue 1.

6.4 Une sécurité insuffisante

57,5% d'arbitres des Ligues 1 et 2 estiment avoir été en sécurité dans les stades, au cours de leurs matches pendant la saison sportive 2023-2024. De façon concrète, 52,5% des arbitres de Ligue 1 et 62,5% de Ligue 2 le pensent. En général, les statuts de la FECAFOOT parlent d'une commission de sécurité dont le rôle est d'assurer dans les stades, avant, pendant et après les rencontres, l'intégrité physique et morale des différents acteurs. Pour chaque rencontre, la fédération désigne un commissaire de match qui représente son secrétariat général, et un coordonnateur de match chargé de requérir pour la rencontre : les forces de maintien de l'ordre, le service médical et l'ambulance, les ramasseurs de balles, les scooters et organise la vente des billets. Le coordonnateur doit être présent dans la ville au plus tard un jour avant le match, il paie toutes les factures et prend toutes les dispositions de sécurité nécessaires. Le commissaire peut annuler un match pour insécurité pendant la réunion technique, mais une fois cette dernière terminée, cela n'est plus possible.

En ce qui concerne les responsables des arbitres, l'ancien arbitre international et membre de l'ACAF pense que « Les arbitres sont en sécurité avec la présence systématique des forces de maintien de l'ordre dans les stades, d'où sa satisfaction », même si elle reste à améliorer. Par contre, l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF n'est pas satisfait quand il affirme que « La sécurité des arbitres dans nos stades a régressé, au cours de ces dernières saisons sportives. On a observé à plusieurs reprises, des violences physiques et morales sur les arbitres dans les stades, devant des forces de maintien de l'ordre parfois dépassées par la furie de la foule de mécontents ». C'est vrai qu'au cours de ces dernières saisons sportives, l'on a observé des spectateurs envahissant le stade et s'en prendre aux arbitres, des dirigeants de clubs entrer sur l'aire de jeu pour menacer les arbitres et arrêter le match, ainsi que quelques arbitres physiquement et moralement violentés dans les stades. « En dehors des stades aux normes que l'on retrouve à Yaoundé, Douala, Bafoussam, Limbé et Garoua, tous les autres stades manquent de sécurité pour une raison simple : deux ou trois hommes en tenue ne sauraient bien protéger les arbitres » affirme en souriant, l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF.

La construction de nouveaux stades aux normes a certainement contribué à faciliter le travail des forces de maintien de l'ordre, dans la protection des arbitres. La distance entre les spectateurs et l'aire de jeu est importante pour permettre d'éviter les projectiles d'une part, et le grillage qui sépare les tribunes du terrain est un atout de sécurité de plus. De même, le tunnel qui mène aux vestiaires est assez éloigné des spectateurs, (Onomo, 2021).

Il n'y a que dans les stades qui ne sont pas aux normes, mais qui continuent d'accueillir les rencontres de football professionnel que la violence physique s'exerce facilement sur les arbitres. L'accès sur l'aire de jeu peut se faire de n'importe quelle partie du terrain, il n'est pas toujours évident pour les forces de l'ordre, au vu de leur nombre généralement insuffisant malgré leur vigilance, de bien assurer la sécurité des arbitres. Dans les stades aux normes, étant donné que la violence physique n'est plus très évidente, la violence verbale a considérablement augmenté, souligne un arbitre de Ligue 1.

Si l'on peut considérer la sécurité des arbitres comme effective dans les nouveaux stades aux normes, ils demeurent suffisamment exposés aux violences tant physiques que verbales, dans les infrastructures sportives pas aux normes, qui continuent d'accueillir les matches de football professionnel.

6.5 Des désignations parfois décriées

Il ressort que 68% des répondants sont satisfaits des désignations qui ont été faites au cours de la saison sportive 2023-2024. Cette satisfaction est beaucoup plus importante en Ligue 1 avec 76%, qu'en Ligue 2 à 60%.

Pour ce qui est des critères de désignation des arbitres, « Les désignations sont subjectives, seuls les membres de la commission de désignation savent sur quels critères ils se basent », affirme un arbitre de Ligue 2. C'est dire que les arbitres mêmes ne savent pas clairement ce qu'il faut faire, pour mériter la confiance des membres de la CCA. Pour l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF, « La CCA est libre de retenir la meilleure stratégie lui permettant d'éviter que ne s'établissent entre les personnes désignables et les membres de la commission, des complicités amicales, tribales ou régionales ». Il est généralement demandé aux membres de la commission de faire appel à leur intelligence. Cette assertion confirme qu'il n'y a pas de critères officiellement arrêtés, mais plutôt des pistes permettant à la CCA de bien fonctionner en s'adaptant à chaque fois à l'environnement.

Pour les arbitres et les arbitres assistants des championnats de football professionnel des Ligues 1 et 2, la non clarification des critères de désignation, amènent les membres de la CCA à leur imposer une certaine obéissance qui influence leur application des lois du jeu dans les stades. Tous ceux qui ne sont pas obéissants sont automatiquement mis « au frigo », ce qui veut communément dire dans le monde de l'arbitrage, ne plus être désigné pendant une période donnée. Cette période peut être courte, longue ou définitive, selon les cas, ce d'autant plus que les membres de cette commission n'ont visiblement pas de comptes à rendre et travaillent en toute quiétude. C'est dans ce sens qu'un ancien arbitre international et haut commis de l'Etat à la retraite affirme :

Beaucoup d'arbitres en activité, qui ont peur de fâcheuses représailles pour s'exprimer, feraient état d'une gestion calamiteuse. Depuis de nombreuses années, on n'a pas vu une gestion des arbitres en activité, des instructeurs et des inspecteurs autant décrié (...) Il se comporte comme un empereur, un véritable dictateur, malheureusement non éclairé à la tête de la CCA.

On peut dès lors évoquer un certain nombre d'indicateurs capables de montrer qu'il y a à la CCA, dans les désignations des arbitres, quelques aspects à améliorer. Si on considère le nombre de désignations d'arbitres aux phases aller, puis retour, et sur la totalité de la saison sportive, les écarts entre certains sont significatifs. On a des

désignations assez déséquilibrées, ce qui ne devrait pas être le cas, étant donné que l'on a la liste de tous les arbitres avant le début de chaque championnat.

Bien plus, pour chaque match programmé, il y a une désignation de quatre arbitres et d'un inspecteur qui créent un forum WhatsApp pour faciliter leurs déplacements encore appelé match préparation, permettant d'assurer dans la mesure du possible, le succès de la mission. « Depuis la saison sportive 2023-2024, le président de la CCA impose à tous les arbitres désignés, son intégration dans chaque groupe. Si cette intégration n'est pas effective, les arbitres concernés risquent de passer quelque temps « au frigo » », affirme un arbitre de Ligue 1. La question est de savoir pour quelles raisons, le président de la CCA exige faire partie de tous les forums créés ?

Par ailleurs, « Comment comprendre la désignation par cette commission, d'un arbitre stagiaire qui n'a encore joué aucun match officiel à la coupe du Cameroun de football, sensée récompenser les meilleurs arbitres et arbitres assistants d'une saison sportive qui s'achève », se demande l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF. Bien plus, comment expliquer le fait que certains arbitres ne soient désignés que pour les rencontres de certaines équipes de façon répétée ? Si les désignations semblent poser un certain nombre de problèmes, qu'en est-il des promotions et des relégations des arbitres ?

6.6 Des promotions et des relégations peu partagées

Pour être promu, un arbitre de football doit avoir passé au moins deux années dans une catégorie de pratique d'après les Règlements Généraux de la FECAFOOT. 59,25% des arbitres de football professionnel ont été satisfaits des promotions au cours de la saison sportive 2023-2024, soit 62,5% en Ligue 1 et 56% en Ligue 2. C'est dire que pour les arbitres, la satisfaction est effective, même s'il y a encore des améliorations à effectuer pour qu'elles soient le soit encore plus.

Pour les responsables des arbitres, la promotion et la relégation des arbitres est également en partie satisfaisante. En plus de l'ancienneté dans une division, les critères comme l'équilibre régional, la compétence sont observés, Toutefois, l'amitié et le relationnel occupent une place non négligeable dans la promotion ou la relégation des arbitres », déclare l'ancien arbitre international et membre de l'ACAF. Malgré ces écueils, il situe à 70%, sa satisfaction des promotions et des relégations au cours de la saison sportive 2023-2024.

L'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF, estime que :

De la même façon dont les désignations sont décrites, c'est ainsi que le sont les promotions et les relégations. Quand bien même on énonce quelques critères objectifs comme : les tests physiques et médicaux, la performance sur le terrain lors de la saison précédente, la moralité et l'intégrité de chacun, il n'en demeure pas moins que la promotion et la relégation des arbitres au cours de la saison sportive 2023-2024 soit majoritairement subjective. Chez les dames par exemple, certaines arbitres sont passées chaque année, d'une division à une autre jusqu'à devenir internationales. Cette forme de promotion n'obéit à aucun texte, pendant que leurs collègues ont respecté l'ancienneté requise pour être promues.

Il apprécie ces promotions et ces relégations à hauteur de 40% d'objectivité et 60% de subjectivité.

Ces pratiques montrent que les membres de la CCA sont libres de faire comme ils veulent sans la moindre inquiétude. Ils imposent une ambiance de crainte et de soumission chez les arbitres. Cette attitude a pour conséquences morales ou éthiques entre autres : le favoritisme, les négociations diverses à travers les jeux d'acteurs, (Crozier et Friedberg, 1977), le harcèlement sexuel, etc. Comme conséquences techniques, nous pouvons citer entre autres : la faible performance des arbitres sur le plan international, et logiquement leur faible représentativité dans les compétitions et regroupements internationaux.

Il faut noter que le cas de l'arbitre Noupoué Elvis, meilleur arbitre assistant d'Afrique (classement CAF), n'est pas à l'actif de la CCA, encore moins celle de la FECAFOOT. En effet, après la suspension de ce dernier par la CCA pour une faute qui n'était pas avérée, commise selon la CCA lors d'un match entre Colombe de Sangmelima et Fovu Football Club de Baham, la CAF s'est opposée à cette sanction en saisissant à la fois la FECAFOOT et la FIFA. Mais depuis lors, le nommé Noupoué reste arbitre sanctionné à la FECAFOOT par la CCA, mais actif à la CAF et à la FIFA.

6.7 Des arbitres sans statut

La première édition du championnat de football d'élite du Cameroun indépendant dénommée « Championnat D1 » a été organisée en 1961 avec 11 clubs participants. Cela fait soixante-quatre années que les arbitres officient les matches fédéraux de football au Cameroun. Durant cette longue période, ils n'ont jamais pu obtenir un statut qui

va professionnaliser leur métier, malgré de nombreuses tentatives. Nous allons évoquer les deux dernières, afin de saisir les mobiles qui n'ont pas favorisés l'aboutissement heureux de ces projets :

En 2021, un projet de statut rédigé par une équipe d'arbitres et d'anciens arbitres sous la conduite de la DA a été soumis avec succès à l'examen du COMEX et adopté par l'Assemblée Générale de la FECAFOOT, sous la présidence de monsieur Mbombo Njoya, après toilettage par la Direction des Affaires Juridiques de la FECAFOOT. Ce projet n'a malheureusement pas été signé sans trop savoir pour quelles raisons affirme l'ancien arbitre international et haut commis de l'Etat à la retraite dans le cadre d'un compte rendu pamphlétaire, adressé aux membres de l'ACAF en Octobre 2024, suite à la mission qui lui avait été confiées au sujet du projet de statuts des arbitres camerounais de football ;

Je dois le dire d'emblée, si ce n'était que pour le Président, un statut des arbitres aurait déjà été signé. En effet, cette volonté a été manifestée de sa part par la signature de la décision N°51/FECAFOOT/PDT du 26 septembre 2022 portant création et composition de la Commission ad hoc dite le « Comité » chargée de l'élaboration du statut de l'arbitre de football (...) Ce Comité avait été chargé de l'élaboration du statut de l'arbitre du 09 au 11 Octobre 2022, selon le vice-président dudit « Comité », en octobre 2024.

« N'oubliez pas que le Président de la FECAFOOT s'était engagé à redonner au football camerounais toute sa grandeur. Processus dans lequel il reconnaît que l'arbitre joue un rôle de 60% dans la réussite d'un match de football », affirme-t-il. Après plusieurs rendez-vous manqués du président du « Comité » qui occupe également le poste de président de la CCA résidant à Douala, les autres membres sous la houlette du vice-président ont travaillé et proposé un projet de statuts en 2023, bien que les délais étaient largement dépassés. En effet, une « Commission ad hoc » doit travailler sur un sujet précis, dans un délai clairement fixé, et est dissoute de plein droit dès le dépôt de ses travaux.

Mais qu'est-ce qui peut bien amener le président du Comité à manifester tant de négligence à la tête d'une structure capable de changer positivement les conditions de travail des membres d'un corps de métier auquel il appartient ? La réponse semble se trouver dans l'analyse stratégique et systémique de Crozier et Friedberg (1977). Pour le vice-président du Comité « le président de la CCA s'est rendu compte du fait que la signature d'un statut de l'arbitre n'allait plus lui permettre de garder une main de fer, dans la gestion des arbitres comme c'est le cas depuis qu'il est à la tête de cette structure ».

Le processus de changement de la gestion amateur des arbitres à sa professionnalisation enclenchée en 2022 par le président de la FECAFOOT demeure coincé en 2025, soit trois années plus tard. Qu'est ce qui peut bien expliquer le « silence » du président de la FECAFOOT face au non dépôt des travaux du « Comité » qui pourtant a été créé par ses soins ? Il est difficile de répondre à cette question.

6.8 Des arbitres et des dirigeants globalement satisfaits

61,5% d'arbitres de football professionnel ont globalement été satisfaits au cours de la saison sportive 2023-2024, soit 66,5 % en Ligue 1 et 56,5% en Ligue 2. C'est dire qu'il y a des améliorations qui nécessitent d'être apportées dans le fonctionnement de la CCA pour garantir aux arbitres, une satisfaction meilleure.

Les deux responsables des arbitres sont globalement satisfaits dans l'ensemble au cours de la saison sportive 2023-2024 de façon cumulée à hauteur de 50%. « Ma satisfaction globale se situe à 70% » affirme l'ancien arbitre international et membre de l'ACAF, alors que le l'arbitre retraité et conseiller du président de l'ACAF n'est satisfait qu'à 30%. On note un écart considérable entre les niveaux de satisfaction globale des deux dirigeants qui peut s'expliquer par une attitude « politiquement correcte » de l'un visant à relativiser son insatisfaction, afin de se protéger contre d'éventuelles représailles (Crozier et Friedberg, 1977).

Il ressort de ces données chiffrées que les arbitres comme leurs dirigeants sont partiellement satisfaits de l'arbitrage des matches de football professionnel au cours de la saison sportive 2023-2024. Chaque acteur a fait des suggestions à l'endroit de la FECAFOOT à travers la CCA et la DA, pour un fonctionnement meilleur des arbitres de football professionnel du Cameroun dans l'avenir.

7 Pour une gestion professionnelle des arbitres de football

Pour une satisfaction meilleure des arbitres de football professionnel du Cameroun, nous avons retenu les suggestions ci-après :

*Le paiement des émoluments et des primes des arbitres de la FECAFOOT doit être une priorité comme c'est le cas à la CAF ou à la FIFA pour préserver au maximum, l'éthique, l'équité, et le fair-play dans leur gestion des

matches. Ce paiement doit se faire comme d'habitude, 48 heures avant la rencontre pour faciliter le déplacement des arbitres ;

*La FECAFOOT à travers ses organes doit recommencer à verser l'argent de l'assurance de chaque arbitre et mettre ce dernier en contact avec l'assureur afin qu'ils puissent exercer leur activité en toute confiance ;

*La sécurité doit être renforcée autour des arbitres, surtout dans les stades qui ne sont pas aux normes afin de leur permettre d'exercer en toute âme et conscience, leur métier. Bien plus, la FECAFOOT doit penser à former ses propres agents de sécurité dans les stades, comme cela se fait ailleurs. Ainsi, il ne va plus se poser un problème d'effectif comme c'est le cas avec les hommes en tenues dont la finalité première n'est pas de sécuriser les stades. C'est la raison pour laquelle la plupart du temps, surtout dans les villes secondaires, les effectifs généralement mis à la disposition des stades ne sont pas considérables. Toutefois, il est possible que la FECAFOOT se rapproche des responsables du haut commandement, pour voir dans quelle mesure, il serait possible d'augmenter les effectifs des forces de maintien de l'ordre dans les matches de certaines localités ;

*Pour plus de sécurité des arbitres dans les stades, l'ACAF recommande aux arbitres d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité, en faisant montre des qualités premières que l'on attend d'eux à savoir entre autres : l'impartialité, la neutralité, le fair-play, l'objectivité, la protection des joueurs tout au long des rencontres, afin que seuls les meilleurs gagnent sur le terrain ;

*La CCA doit être indépendante, car elle est une commission permanente, donc autonome. Elle doit être loin des pressions externes qui viennent des autorités fédérales, des intimidations des présidents de clubs ou des membres du COMEX. La CCA doit gérer les arbitres en toute intelligence, neutralité et avec le maximum de transparence tant dans les désignations, les promotions que les relégations. Il n'est pas normal que l'on ignore les critères sur lesquelles on s'appuie pour sanctionner positivement ou négativement les uns et les autres ;

*La FECAFOOT gagnerait à se rapprocher des structures d'hébergement dans les villes qui accueillent les matches de football professionnel et des grands transporteurs que sont par air, Camair-co, par les rails, Camrail et par la route, les agences de voyages réputées. Il est question de signer les conventions avec des tarifs préférentiels, pour l'ensemble de son personnel en général, et les arbitres en particulier qui se déplacent régulièrement sur l'étendue du territoire camerounais, tout au long des saisons sportives.

8 Conclusion

Nous nous sommes intéressés à l'analyse de la satisfaction des arbitres de football professionnel camerounais ayant pris part aux championnats des Ligues 1 et 2 au cours de la saison sportive 2023-2024. Au regard de l'ambiance tendue qui a régné dans le monde de l'arbitrage depuis la fin du championnat concerné par la présente étude du fait des revendications de leurs émoluments et primes, la majorité d'arbitres et de dirigeants ont opté pour la stratégie d'évitement. De même, ceux qui ont répondu ont rarement été francs de bout en bout. Concernant certaines questions, la stratégie du politiquement correcte a été utilisée. Il s'avère que les arbitres sont globalement satisfaits à 61,5%, pendant que les dirigeants le sont à 50%. C'est dire en d'autres termes qu'il existe plusieurs aspects d'insatisfaction qui ont été soulevés par les uns et les autres.

C'est dans ce sens que certaines suggestions ont été faites à l'endroit de la FECAFOOT. Il est question de contribuer à l'amélioration significative de l'encadrement des arbitres et par ricochet, à celle de la qualité du spectacle dans nos stades. Bien plus, ces améliorations vont se ressentir sur le plan international. Les responsables du football camerounais en général, et ceux du football professionnel en particulier doivent prendre les dispositions nécessaires, afin de favoriser un encadrement professionnel par les membres de la CCA et de la DA des arbitres de football qui participent aux championnats professionnels.

Il est temps, semble-t-il, de professionnaliser les acteurs du football professionnel des Ligues 1 et 2 du Cameroun que sont les responsables de la CCA et de la DA, ainsi que les arbitres, après plus d'une décennie de championnats organisés pour des lendemains meilleurs.

REFERENCES

- [1] Bardin, B. (1989). L'analyse des contenus, le psychologue, Presse Universitaires de France.
- [2] Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système, édition du seuil.

- [3] Décision N°51/FECAFOOT/PDT du 26 septembre 2022 portant création et composition de la Commission ad hoc dite le « Comité » chargée de l'élaboration du statut de l'arbitre de football camerounais du 09 au 11 octobre 2022.
- [4] Laurent A. (2011). Management participatif et conduite du changement. P.U.C.A.C.
- [5] Maslow, H. A. (1954). Motivation and personality. A general theory of human motivation based upon a synthesis primarily of holistic and dynamic principles. Harper & Brothers Established 1817 Edition.
- [6] Meier Olivier (s/d), (2012). Management du changement. Changement culturel et organisationnel. Management sup.
- [7] Nkoum Me Nkoum M. D. (2023). Paris sportifs et performance des équipes de football du championnat camerounais MTN Elite One. Mémoire, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé – Cameroun.
- [8] Onomo Onomo, M. G., Saïdou V. et Bakena E. (2021). Réussir l'organisation des compétitions sportives en Afrique. Cas de la Coupe d'Afrique des Nations de football. Éditions D&L, Yaoundé – Cameroun. 306 pages.
- [9] Rapport des activités menées dans le cadre du Comité chargé d'élaborer le projet de statut de l'arbitre camerounais de football du 09 au 11 octobre 2022.
- [10] Règlements généraux de la FECAFOOT.
- [11] Statuts de la FECAFOOT du 27 Mai 2023.
- [12] The International Football Association Board. Lois du jeu 2024/25.